

## DÉLIBÉRATION N°DL20220104 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 27 JUIN 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 17/06/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M Gilles GRECO (à partir de 20h15) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 19h00) ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 19h20) ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (jusqu'à 21h33) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 20h15)

Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h00)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Florence VANELLE (jusqu'à 19h20)

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (à partir de 21h33)

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**RÉSEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS (RESAH) - ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT**

**M. Jean-Luc BOUCHACOURT** expose ce qui suit :

Le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) national dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur sanitaire, médico-social et social, public et privé non lucratif. Son siège social se situe au 47 rue de Charonne, 75011 Paris.

Depuis peu, le RESAH met à la disposition des collectivités territoriales :

- une offre dédiée de fourniture et d'intégration de solutions et infrastructures de téléphonie,
- un marché de fourniture et d'intégration de solutions de sécurité numérique, confidentialité et intégrité des données.

Le RESAH agit en tant qu'opérateur d'achat agissant dans le secteur public. Il offre un accès à un catalogue d'offres en centrale d'achat ainsi que des services associés (conseil, formations, solutions informatiques) :

- une centrale d'achat au sens des articles L2113-2 à L2113-5 du code de la commande publique et de l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018. Trois types d'offres en centrale d'achat sont proposés :
  - les offres « accès direct »,
  - les offres « achats groupés »,
  - les offres « achats sur mesure ».
- un centre de ressources et d'expertise.

La commune de Saint-Chamond peut adhérer à la centrale d'achat pour un montant annuel de 300€ et reconduit tacitement chaque année, afin de bénéficier de marchés, notamment de marchés dans la téléphonie et l'informatique.

Le bulletin d'adhésion est joint en annexe.

Pour chaque marché, il est demandé :

- une convention d'accès au marché,
- un bon de commande relatif au marché,
- une contribution financière annuelle indiquée dans chaque convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'adhésion au RESAH et d'engager les crédits nécessaires pour cette adhésion (300€),
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention d'adhésion et tout autre document y afférent,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville année 2022, chapitre 011.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/06/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD